



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Date de l'annonce publique de la séance:

19.11.2015

Date de la convocation des conseillers:

19.11.2015

point de l'ordre du jour:

2C3

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 27 novembre 2015

Présents: Spautz, bourgmestre, Kox, Hinterscheid, Codello, échevins, Knaff, Hildgen, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Bofferding, Hansen, Bernard, Freis, Mischo, Biltgen, Majerus, conseillers Espen, secrétaire général

Absents: Tonnar, échevin, Maroldt, Kersch, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: Devis estimatif – Tennis Gaalgebierg - réfection des terrains 1 à 8
(Art.4/821/221313/16021)

Considérant qu'il s'agit un devis d'un montant de 573.000 € concernant la réfection des terrains de tennis au site « Tennis Gaalgebierg »;

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement global du site «Tennis Gaalgebierg» qui se trouve dans un état vétuste, la surface de jeu des terrains 1 à 5 doit être renouvelée complètement;

Considérant que la clôture des terrains est délabrée à plusieurs endroits et représente un vrai danger en cas de vent;

Considérant que les terrains 6 et 7, impraticables depuis quelques années, doivent être refaits en gazon synthétique garantissant une praticabilité durant toute l'année;

Considérant que l'aménagement de ces terrains permet ainsi au TC Esch de faire face à la demande croissante due à l'ouverture de l'Université sur le site Esch-Belval;

Considérant que le terrain 8 sera aménagé en terrain de Beach-Volley avec l'accord du TC Esch;

Considérant qu'un premier crédit au montant de 286.500 € est inscrit à l'article 4/821/221313/16021 des dépenses extraordinaires du budget de l'exercice 2016;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

approuve

par 10 voix oui, 2 voix non et 4 abstentions

le devis d'un montant de 573.000 € concernant la réfection des terrains de tennis au site « Tennis Gaalgebierg ».

En séance

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 08.12.2015
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Suivent les signatures



La bourgmestre,

